



Déclaration liminaire CHSCTD 01 du 6 décembre 2016

Madame l'IA-DASEN, présidente du CHSCTD01,  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD01,

Tout d'abord, nous vous souhaitons Madame la Directrice la bienvenue dans le département de l'Ain. Nous vous souhaitons également une excellente année scolaire riche en communication et en échanges.

L'Unsa éducation profite de la tenue de ce CHSCT pour attirer votre attention Madame l'IA-Dasen sur les conditions de travail qui se dégradent pour nombre de personnels enseignants, administratifs ou de direction dans les établissements et les écoles de l'Ain.

Ces dégradations sont d'ordres multiples mais participent toutes à un état physique et/ou psychique malmené chez ces personnels.

Lourde charge de travail aussi bien au secrétariat qu'à l'intendance (mesures de sécurité, confinement, dématérialisation des paiements et de la facturation) pour les personnels administratifs. Il est urgent de mieux repérer les personnes en souffrance et les agents en "insuffisance professionnelle" et de proposer des solutions pour que le service n'en soit pas trop impacté.

De plus, les personnels sont mis en difficulté au quotidien, et ce en lien avec les conditions de travail : effectifs trop nombreux, absence de personnels spécialisés sur certains rased, pôles ressources non pleinement efficaces encore..., forte présence d'élèves à troubles du comportement importants. Ces exemples de facteurs sont révélateurs d'une gestion des personnels encore défaillante dans notre administration. L'Unsa Education vous demande d'y apporter bien plus que votre attention, et d'agir pour que l'écoute et des solutions soient au centre des relations humaines de vos services encore plus qu'actuellement.

La troisième catégorie de dégradation se situe au niveau du climat social qui entoure et pénètre chaque jour un peu plus les enceintes scolaires. Deux fois plus d'agressions que dans les autres métiers. Une violence verbale qui fragilise les personnes. Ces agressions ont souvent des répercussions sur la santé des personnels et leur capacité à exercer sereinement leur métier. Ceux-ci n'osent pas toujours le signaler et ce parfois par manque de connaissance des différentes démarches qui sont à leur disposition. Vous, employeur, et nous, organisations syndicales avons ce travail en commun. Comment faire en sorte que les personnels puissent connaître leurs droits et notamment l'accès à la protection fonctionnelle en cas de « menaces, violences, voies de fait, injures, diffamation ou outrages » à l'occasion de leurs fonctions.

Pour l'Unsa Education, la mise en place de cellules psychologiques ne sauraient compenser l'absence d'une Gestion des ressources humaines et d'une médecine de travail digne de ce nom. L'absence d'accompagnement au quotidien des personnels rend l'activité professionnelle très difficile. Certains IEN dans le premier degré sont très présents auprès des collègues concernés mais cela reste inégal sur l'ensemble du département. Les IEN, les chefs d'établissements doivent eux-aussi être accompagnés et aidés dans cette mission d'écoute et de prise en charge de situations conflictuelles pour aider au mieux les équipes et les personnels concernés.

Concernant les nouveaux programmes et la mise en place du livret scolaire unique numérique, le Se-Unsa milite pour un droit à une mise en œuvre progressive.

Impossible d'exiger de tous les enseignants qu'ils utilisent les bulletins numériques alors que le ministère a pris du retard dans le déploiement et l'accompagnement du nouvel outil.

Aujourd'hui, les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés attendent avec impatience le modèle définitif du LSU. Les enseignants auraient pu prendre en main cet outil avec la version d'entraînement promise par le ministère pour la rentrée, mais elle n'est jamais arrivée. Certes, nous avons un calendrier et des informations pour personnaliser les bulletins périodiques mais les inconnues sont trop importantes pour que chaque enseignant puisse se projeter et se préparer.

De surcroît, dans le 1<sup>er</sup> degré, les questions d'équipement informatique, de coût de l'édition des bulletins et de la charge de travail retombant sur les directeurs ne sont pas résolues. Encore une fois les conditions de travail de nos collègues sont mises à mal.

L'Unsa éducation ne peut en conclusion que déplorer une fois de plus l'absence d'évolution dans le dossier de la médecine de prévention et de travail au sein de notre administration éducation nationale. C'est un thème qui, nous l'espérons, disparaîtra un jour de nos déclarations non pas parce que cette médecine n'existera plus mais bien parce qu'elle aura été remise à un niveau acceptable dans l'organigramme des services de notre service public d'éducation.

Pour les membres du CHSCTD01 de l'Unsa Education  
Karen Ansberque